

Pré requis

Cette formation ne nécessite pas de pré requis

Démarche pédagogique

- Alternance de transfert pédagogique et de présentation d'outils
- Méthode interactive et participative qui fait appel aux expériences professionnelles de chaque participant
- Exercices pratiques

Moyens techniques

Salle de formation

Équipe pédagogique

Formateur expert

Modalités d'évaluation

Orale sous forme de questions/réponses et exercices

Validation de la formation

Attestation de fin de formation

Compétences visées

- Assurer son rôle de référent vis des salariés et assurer l'interface avec les autres élus et la Direction de l'entreprise.
- Identifier les enjeux et les limites de son rôle de référent.

Objectifs spécifiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre la législation sociale et la réglementation en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes.
- Prendre en charge un signalement de harcèlement et savoir réagir.
- Alerter les parties prenantes, orienter, informer et accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et agressions sexistes.

Programme

LA RÉGLEMENTATION ET LE PÉRIMÈTRE DU RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL

- Les obligations légales/la protection de l'intégrité et de la santé des salariés.
- Lutte contre les violences sexuelles et sexistes
- Apports des décrets de la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018.
- Les définitions et périmètre du harcèlement sexuel.
- Les différents acteurs, leurs rôles et responsabilités.

ATTRIBUTIONS ET MOYENS DONT LE RÉFÉRENT DU CSE DISPOSE

- Les attributions du référent.
- Les moyens du référent.
- Les impératifs de transparence et de confidentialité.
- Le droit d'alerte.
- Les recours.
- Les procédures des droits d'alerte et de retrait.

DÉTECTER LES SITUATIONS À RISQUES ET GÉRER LES SITUATIONS DE CRISE

- Apprécier la gravité d'une situation.
- Évaluation des facteurs de risques / violences sexuelles et sexistes.
- Préparer tous les éléments permettant de bien transmettre les informations aux interlocuteurs pertinents.

Modalités et délais d'accès

Durée : 1 jour (soit 7 heures)